



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ORGANISATION DE 2 DÉCISION N° DM-25-005
CONFÉRENCES-ATELIERS PAR L'ÉCOLE DES EN DATE DU 09 JANVIER 2025
PARENTS ET DES ÉDUCATEURS D'ÎLE-DE-
FRANCE AU PREMIER SEMESTRE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé

CONSIDÉRANT la proposition de l'association *École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France*, sise 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11 et représentée par Madame Isabelle BUFFETAUD, Directrice du Pôle parentalité, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 2 conférences de 2 heures durant le premier semestre 2025 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association *École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France*, située au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11 et représentée par Madame Isabelle BUFFETAUD, Directrice du Pôle parentalité, une convention pour l'organisation de 2 conférences de 2 heures durant le premier semestre 2025, le jeudi 13 mars et le jeudi 15 mai, pour un montant de 1 200 € TTC (mille deux cent euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250109-lmc1H12788H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2025
Date de Publication : 09/01/2025